

Paris, le 12 mars 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE CONJOINT ANPAA/EUROCARE

Information des consommateurs : les producteurs d'alcool refusent de prendre leurs responsabilités

Ainsi qu'il leur était demandé, les producteurs d'alcool ont rendu aujourd'hui à la Commission européenne leur proposition en matière d'étiquetage des boissons alcoolisées. Proposant un système « à la carte », la proposition est très loin de répondre aux attentes légitimes des consommateurs.

En mars 2017, la Commission européenne a publié un rapport sur l'étiquetage des boissons alcoolisées. Dans son rapport, la Commission indiquait qu'elle ne relevait « *aucun motif objectif justifiant l'absence d'informations relatives aux ingrédients et d'informations nutritionnelles sur les boissons alcoolisées* ». Elle laissait un an aux producteurs d'alcool pour faire une proposition avant d'examiner, en cas de proposition insuffisante, d'autres options disponibles.

Loin de saisir cette opportunité, la filière propose un dispositif « à la carte »¹ : chaque secteur décidera de ses propres modalités de mise en œuvre. Ainsi, les informations pourront être publiées soit sur les bouteilles, soit uniquement sur Internet via des QR codes, codes-barres, liens web ou autres solutions en ligne. Cela ne manquera pas de créer des distorsions entre les secteurs. Outre l'hétérogénéité des supports d'information, la nature des informations à divulguer sera aussi à la discrétion des producteurs.

Cette proposition – qui cherche à ne fâcher personne – n'est pas acceptable en l'état. L'ensemble des informations, qui peuvent orienter les décisions d'achat, doit être accessible dès le point de vente ou sur le lieu de consommation. Comme le soulignait le rapport de la Commission européenne, la majorité des consommateurs n'utilisent « jamais ou presque » d'autres sources d'information.

« Comme le rappelle l'Organisation mondiale de la Santé, l'objectif n'est pas un changement soudain des comportements, mais une modification progressive de la perception des risques. Connaître la composition alerte le consommateur sur la présence éventuelle de substances nocives pour sa santé : sulfites, résidus de pesticides, sucres... » souligne le Pr. Nicolas Simon, président de l'ANPAA.

« Nous dire d'aller chercher l'information sur internet n'est pas satisfaisant. Les consommateurs veulent de la transparence et des marques en lesquelles ils peuvent avoir confiance. Qu'ont-ils à cacher ? Nous n'avons pas à aller chercher l'information en ligne pour le lait ou le jus d'orange, pourquoi devrions-nous le faire pour le vin ? » a déclaré Mariann Skar, secrétaire générale d'Eurocare.

¹ <https://www.brewersofeurope.org/uploads/mycms-files/documents/publications/2018/joint-commitment-alcoholic-beverages-1803.pdf>

Les associations de santé publique invitent dès lors la Commission européenne à rejeter cette proposition qui ne correspond pas aux règles déjà en vigueur pour les autres produits alimentaires, à savoir :

- L'affichage d'informations sur les étiquettes des produits ;
- La liste des ingrédients ;
- L'affichage d'informations par 100 ml, les informations complémentaires par portion pouvant être comprises ;
- Des informations nutritionnelles comprenant : la valeur énergétique ; les graisses, dont graisses saturées ; les glucides, dont sucres ; les protéines ; la teneur en sel.

Ces règles doivent s'appliquer uniformément à l'ensemble du secteur, qu'il s'agisse du cidre, du vin, de la bière et des spiritueux.

Tous les autres secteurs alimentaires sont parvenus à se conformer aux standards de l'Union européenne tout en conservant des emballages esthétiques. L'industrie de l'alcool, bien implantée, devrait pouvoir faire de même.

Contacts :

ANPAA

Myriam SAVY, responsable Communication et plaidoyer : myriam.savy@anpaa.asso.fr / + 33 (0)1 42 33 52 89 / www.anpaa.asso.fr

Eurocare

Mariann SKAR, secrétaire générale : mariann.skar@eurocare.org / +32 (0) 474 830 041 / www.eurocare.org

A propos d'Eurocare

Eurocare (European Alcohol Policy Alliance) représente 60 organisations de la société civile issues de 24 pays européens. C'est le seul réseau européen d'envergure travaillant spécifiquement sur la politique de réduction des dommages liés à l'alcool. Eurocare milite depuis longtemps en faveur d'un meilleur étiquetage des boissons alcoolisées afin de permettre aux consommateurs de faire des choix éclairés sur ce qu'ils boivent.

A propos de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie

L'**Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie** (ANPAA) est un acteur majeur du secteur français de l'addictologie avec plus de 90 établissements et équipes de prévention, de soins et d'accompagnement dans 72 départements et à l'Île de la Réunion. Son domaine d'action couvre l'ensemble des produits, activités et conduites addictives : usage, usage détourné et mésusage d'alcool, tabac, drogues illicites et médicaments psychotropes, pratiques de jeu excessif et autres addictions sans produit. **L'ANPAA est membre fondateur d'Eurocare.**